



LE TROPHEE DES VIFAMAZONES - samedi 9 mars 2019

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

A lire attentivement !



Article 1 : Descriptif de la manifestation

Pour la 4ème année consécutive, dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes, la Ville de Vif organise, en partenariat avec l'association Vifamazones, le 9 mars 2019 le Trophée des Vifamazones - jeu de piste 100 % féminin, **par équipe de 3**, consacré essentiellement aux femmes et aux jeunes filles dans la région grenobloise. **Le thème de cette année :** L'évolution des droits des femmes.

Trois circuits différents seront à nouveau proposés aux participantes :

Circuit bleu environ 8km à travers la ville – ouvert aux jeunes nées entre 2004 et 2007)

Circuit vert environ 8km à travers la ville – ouvert pour celles nées avant 2004)

Circuit rouge environ 15km à travers la ville – ouvert pour celles nées avant 2004) Prévoir obligatoirement pour le circuit rouge : 1 Vélo / VTT pour 1 équipe, 1 casque, cadenas, kit réparation et un tél. portable par équipe pour pouvoir vous joindre.

Lieu du rendez-vous des équipes : Place de la Libération de Vif / **Briefing et départ des équipes: 12h30**

Arrivée - Salle polyvalente, Louis Maisonnat, de Vif (avec vestiaires et douches)

19h00 - Soirée de remise des récompenses – Salle polyvalente Louis Maisonnat de Vif

Article 2 : Tarif / Inscription / Dossards

Tarif inscription : 5 € par participante

L'inscription est obligatoire et possible à partir du 14 janvier 2019 jusqu'au 7 mars 2019.

Télécharger et remplir le dossier d'inscription sur le site de la ville : www.ville-vif.fr rubrique *Evènements* →

« *Journée de la femme* » et l'envoyer par voie postale au Service Culturel, Trophée des Vifamazones, 5 Place de la Libération, 38450 – Vif ou par mail à l'adresse suivante : chargee.culture@ville-vif.fr

Pour la validation définitive de l'inscription, le dossier doit être complet (le règlement de la manifestation + la fiche d'inscription datée et signée par chaque participante + le chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC).

Le paiement pourra également se faire soit le jeudi 7 mars de 17h à 19h, soit le samedi 9 mars de 10h à 11h30 à la salle Vercors en centre-ville.

La remise des dossards et tee-shirts s'effectuera le jeudi 7 mars de 17h à 19h et le samedi 9 mars de 10h à 11h30 à la salle Vercors, 5 place de la Libération.

Article 3 : Obligations des participantes

Les 3 participantes d'une même équipe doivent se munir d'une tenue de sport, d'un sac à dos léger, de l'eau, d'un vêtement de pluie et d'un téléphone portable par équipe pour pouvoir vous joindre. Afin d'identifier les équipes, tenue identique pour chacune des 3. Les participantes qui choisissent le circuit rouge, doivent prévoir obligatoirement : 1 Vélo (VTT) pour 1 équipe, 1 casque, cadenas, kit réparation et un tél. portable par équipe.

Elles ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route et sont tenues de rouler sur le côté droit de la chaussée.

Il est interdit aux participantes d'être suivies par tout véhicule quel qu'il soit ne faisant pas partie de l'Organisation. Les participantes ont l'obligation de participer à toutes réunions/briefings relatifs à la compétition. Les briefings ont lieu, en principe, une demi-heure avant le départ de la course, sur la Place de la Libération devant la mairie. Les participantes ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction donnée par l'organisateur, notamment de toujours de rester en équipe sur le parcours. Les participantes mineures devront fournir l'Autorisation Parentale Obligatoire ci-jointe datée et signée.

Article 4 : Remise des récompenses

La présence des participantes primées à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. A défaut, aucun prix ne pourra être ultérieurement réclamé par une participante absente.

Article 5 : Assurances

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur.

L'organisateur n'assurera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels d'une Participante; Il appartient aux Participantes de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque. Les Participantes doivent fournir à l'Organisateur le nom et le numéro de leur police d'assurance en cours de validité.

Article 6 : Droit à l'image

Les participantes autorisent l'Organisateur à utiliser les photos et les vidéos sur lesquelles les participantes pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur les supports de communication communaux.

Article 7 : Conditions générales

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent Règlement sera soumis à l'arbitrage de l'organisateur suivant son règlement. La participante s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions dudit règlement.



LE TROPHEE DES VIFAMAZONES - samedi 9 mars 2019

(Jeu de piste 100% féminin **par équipe de 3**)

FICHE D'INSCRIPTION

Tarif inscription : 5 € par participante

A retourner accompagnée du règlement et du chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'adresse suivante :
Service Culturel, Trophée des Vifamazones, 5 Place de la Libération, 38450 – Vif

Cochez votre parcours parmi les trois proposés ci-dessous :

Circuit bleu (environ 8km à travers la ville - ouvert aux jeunes nées entre 2004 et 2007)

Circuit vert (environ 8km à travers la ville – ouvert pour celles nées avant 2004)

Circuit rouge environ 15km à travers la ville – ouvert pour celles nées avant 2004)

Prévoir obligatoirement pour le circuit rouge : 1 Vélo / VTT pour 1 équipe, 1 casque, cadenas, kit réparation et un tél. portable par équipe pour pouvoir vous joindre.

Toutes les participantes doivent se munir d'une tenue de sport, d'un sac à dos léger, de l'eau, d'un vêtement de pluie et d'un téléphone portable par équipe.

NOM DE L'EQUIPE :

NOM :Prénom :

Année de naissance :

Tél :E-mail :

Nom et numéro de votre police d'assurance en cours de validité.....

Autorisation de droit à l'image :

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et

autorise n'autorise pas

la ville de Vif à utiliser et diffuser toute photo ou vidéo me représentant / représentant mon enfant¹ sur les supports de communication communaux (site de la ville, VifMag, publications municipales et vidéo-projection pour la soirée de remise des récompenses) dans le cadre de l'organisation du « Trophée des VifAmazones » du 09/03/19.

Date et signature de la participante :

Pour mineurs - Autorisation Parentale Obligatoire :

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et

autorise n'autorise pas

mon enfant mineur (Nom et Prénom)
à participer au Trophée des Vifamazones du 09/03/19.

Date et signature du représentant légal :

1. Rayer la mention inutile